

**10<sup>ème</sup> édition du  
FESTIVAL DU COURT METRAGE DE LA GUERINIÈRE  
Du 26 au 29 mai 2010**

**REGLEMENT**

**Date limite d'inscription : 15 mars 2010**

- Films d'une durée de 20mn maximum
- Tous genres
- Année de réalisation libre

- (1) **Le Festival du court métrage de la Guérinière** est non compétitif. Il est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts métrages francophones ou sous-titrés en français, sous réserve de l'acceptation du présent règlement. La participation est gratuite.
- (2) Le format de projection des films doit être en 35 mm optique ou Beta SP ou MINIDV ou DVD. Leur durée ne doit pas dépasser 20 minutes.
- (3) Les participants s'engagent à accepter une vidéo projection en BETA SP ou MINIDV ou DVD de leur film si la projection en 35mm requise s'avère impossible.
- (4) L'inscription se fait uniquement **en ligne** sur la **plateforme d'inscription des courts métrages aux festivals français** à l'adresse suivante : [http://www.le-court.com/films\\_platform](http://www.le-court.com/films_platform).  
Pour cela, vous devez enregistrer complètement votre film sur la plateforme (si ce n'est pas déjà effectué), postuler ensuite au **Festival du court métrage de la Guérinière** (menu « postuler à un festival »), imprimer la fiche et l'envoyer signée avec votre film sur support **DVD pour sélection** à l'adresse suivante :

**Festival du court métrage de la Guérinière  
2, place de la justice BP 1650  
14020 CAEN Cedex 3**

- (5) La filmographie du réalisateur devra être intégrée sur la plateforme.
- (6) Les supports vidéo devront être envoyés par la poste en expédition simple. Tout colis réceptionné en port dû sera refusé.
- (7) Le comité de sélection est composé d'habitants du quartier de la Guérinière. Il visionne les films à partir de copies DVD. Ces copies de sélection sont gardées comme archives.
- (8) Les copies vidéo (**BETA SP ou Mini DV ou DVD**) des films sélectionnés destinées à la projection, devront être expédiées au moins dix jours avant le début du festival à l'adresse suivante :

**Festival du court métrage de la Guérinière  
2, place de la justice BP 1650  
14020 CAEN Cedex 3**

Pour les copies au format **35 mm**, vous devrez vous assurer de la disponibilité de votre copie, au plus tard le vendredi précédent le festival, à :

**L'Agence du court métrage  
2, rue de Tocqueville  
75017 Paris**

- (9) Seules les copies en parfait état seront acceptées. Les films devant faire l'objet de précautions particulières de projection devront être mentionnés.
- (10) Frais de transport des copies cinéma : dans le cas où le film est inscrit à l'Agence du court métrage, les frais de transports sont à la charge du Festival.
- (11) Le festival assure en son nom personnel les copies des films sélectionnés pour la perte, le vol ou la détérioration lors de leur transport, de leur magasinage, de leur projection. Le tarif de référence retenu pour la valeur de la copie est le tarif laboratoire.
- (12) Le Festival prend à sa charge le transport (sur la base d'un aller/retour en train) et l'hébergement (pour une nuitée) du réalisateur dont le film a été sélectionné.
- (13) Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits de 3 minutes maximum du film pour diffusion à but promotionnel dans les publications du Festival, sur le site Internet, dans la presse et sur les antennes de télévision.